

BUREAU METROPOLITAIN

SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

Publié et affiché en application de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Bureau a pris les délibérations suivantes :

Désignation du secrétaire de séance Laurent BAUDE.

- | | | |
|------------------------|------|--|
| M. le Président | n°1 | Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 20 octobre 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| M. CHOUIN | n°2 | Habitat-logement - Délégation de compétence des aides à la pierre - Gestion des aides à l'habitat privé - Convention passée avec l'agence nationale de l'habitat (A.N.A.H.) - Avenant n° 3 - Révision des enveloppes financières et objectifs pour 2022 - Approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE |
| Mme RASTOUL | n°3 | Habitat-logement - Programmation locative sociale 2022 des logements - Octroi d'agréments au titre des aides à la pierre - Approbation d'une convention à passer avec 3F CENTRE VAL DE LOIRE - Attribution d'une subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE STEPHANE CHOUIN ET THIERRY COUSIN |
| M. le Président | n° 4 | Action foncière - Agriculture - Communes de Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le Blanc et Saint-Denis-en-Val - Acquisition d'une |

propriété agricole - Signature d'une convention avec la société d'aménagement foncier et rural (S.A.F.E.R.) du centre.

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

M. TEBIBEL

n°5 Attractivité économique, économie numérique - Grands projets économiques - Association LOIRE ET IDEES - Conférence TEDxOrléans - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MONTILLOT

n°6 Enseignement supérieur et recherche - Edition du guide étudiants 2022/2023 par la fédération d'associations étudiantes Ô'Campus - Attribution d'une subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme SLIMANI

n°7 Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2022-2023 et 2023-2024 - Convention à passer avec l'A.P.L.E.A.T.

ADOPTE A L'UNANIMITE